

Etaient présents : MIGUEL Henri, AVELLANA Michel, DONADIEU Richard, MARTIN Anne-Marie, PERNES Michel, COURTIOL Pascal, LAFOND Jean-Jacques, , HUERTA Christian, MACARIO Jacques, MESLIER Gilles, LAPORTE-GATTI Véronique, GABARROT Eric, GALINDO-IDRAC Régine, SOUMEILLAN Jean, MOLINA Jean-Louis , FOURCASSIER Thierry, PEREZ Jean, BOUTEILLE Franck

Etaient excusés :

Etaient absents : GARCIA Hakima, HOT-SANDRAL Eliane

Avaient donné pouvoir : GHIRARDO Jean-Paul avait donné pouvoir à MARTIN Anne-Marie, ROS Geneviève avait donné pouvoir à PERNES Michel, MENENDEZ Isabelle avait donné pouvoir à DONADIEU Richard, DAIRÉ Christine avait donné pouvoir à LAFOND Jean-Jacques, FABRE Marie-Hélène avait donné pouvoir à MIGUEL Henri, BUSCATO Marjorie avait donné pouvoir à FOURCASSIER Thierry, CAPDEVILLE Bernadette avait donné pouvoir à GALINDO-IDRAC Régine.

MARTIN Anne-Marie est élue secrétaire de séance.

1) Adoption des procès-verbaux de la séance du 15 décembre 2010 et de la séance du 17 décembre 2010

Le Maire présente le contenu du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2010 pour approbation. Le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2010 est adopté par 24 voix pour et 1 abstention.

Le Maire présente le contenu du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2010 pour approbation. Le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2010 est adopté par 21 voix pour et 4 abstentions.

2) Autorisation d'engager, de liquider et d'ordonnancer avant le vote du Budget Primitif 2010. Acquisition par préemption de l'immeuble sis 35 RD 820.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'acquisition par voie de préemption de l'immeuble sis 35 RD 820 suite à la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 05 novembre 2010.

Cette préemption est motivée par la politique globale d'habitat social engagé à travers le Plan Local d'Urbanisme et les objectifs du Programme Local de l'Habitat et de la loi SRU fixant à 20% le nombre de logements sociaux sur la commune. Le délai de préemption est fixé au 05 janvier 2011.

Le montant de cette acquisition est estimé par avis des domaines en date du 15 décembre 2010 à 109 000 € dont 5 300€ de mobilier auquel s'ajoute 11 000 € de frais d'agence et 5000 € de frais de notaire, soit un total de 125 000€. Il est envisagé de revendre à prix coûtant à l'organisme de logements sociaux Colomiers Habitat ou autre organisme HLM intéressé.

Afin de pouvoir procéder à cette acquisition par voie de préemption, il est nécessaire d'autoriser le Maire à engager, liquider et ordonnancer cette dépense avant le vote du Budget Primitif 2011 de la commune et de s'engager à ouvrir les crédits correspondants.

Monsieur FOURCASSIER demande s'il y a un puits sur ce terrain et s'il fait la liaison avec le château. Monsieur le Maire propose d'envoyer quelqu'un pour vérifier dans le puits et demande si Monsieur FOURCASSIER est candidat.

Monsieur LAFOND demande si l'immeuble au-dessus de l'ancienne boucherie est toujours en vente.

Monsieur BOUTEILLE demande combien il manque de logements sociaux sur la commune.

Monsieur le Maire répond qu'à ce jour, il y a 145 logements sociaux mais qu'il en faudrait environ 400.

Il rajoute que même si on demande 25% de logements sociaux à toutes les grosses constructions, chaque 4 logements privés induit un logement en manque.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et ordonnancer, avant le vote du budget primitif 2011 de la commune, la dépense liée à l'acquisition par préemption de l'immeuble sis 35 RD820 pour un total de 125 000€ et dit que l'ouverture de crédits correspondante sera faite lors du

vote du budget primitif 2011 à l'opération 419 « Logements sociaux RD 820 » en section d'investissement article 2138 « Autres constructions » pour un montant de 114 000€ correspondant au prix de vente et aux frais de notaire et à l'article 6228 « Rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers » en section de fonctionnement pour un montant de 11 000€ correspondant aux frais d'agence.

3) Questions diverses

Monsieur FOURCASSIER demande si les travaux sur l'église vont débiter.

Monsieur le Maire lui répond que les travaux sont budgétisés avec une subvention du Conseil Général accordée à hauteur de 70 % du montant HT des travaux.

Il rajoute qu'il y a eu un problème avec les architectes concernant la dématérialisation du marché.

La séance est levée à 21h15.

**Le Maire,
Henri MIGUEL.**